

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
18.11.2022
Date de publication :

1.12.2022

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	26
Titulaires	24
Suppléants	2
Pouvoirs	6
Votants	32
19h07 arrivée titulaire	+1
Pouvoir	+1
Votants	34
19h22 arrivée titulaire	+1
Votants	35
Quorum	20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ (arrivée à 19h22), MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE, Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE (arrivée à 19h07), MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Mme Florence SERANDOUR, MM. Eric MARGERIE (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Laurent DECLERCK, William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Régine ÉNÉE), Alain PORQUET (pouvoir à Claude FOUCHER), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), M. Stéphane CASTEL, Mme Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence GUERIN

N° 2022 / 165

Objet :

OTRI

**Tri à la source des
biodéchets**

Lors des échanges sur le tri à la source des biodéchets notamment lors du rendu de la phase 2 en commission « élus » du 11 mai 2022, il a été retenu pour sa mise en place la date de l'obligation règlementaire de la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC- art. 88) du 31/12/2023 pour tous les producteurs de biodéchets dont les ménages.

En raison de son obligation, cette date de mise en service n'a pas fait l'objet d'une délibération spécifique. Or, l'Adème et le Conseil Régional l'exigent pour la validation des dossiers de subventions.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la mise en place du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble de son territoire au plus tard le 31/12/23.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ Approuve la mise en place du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble de son territoire au plus tard le 31/12/23.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Florence GUERIN



Le Président,
Philippe PESQUEREL